

## Dialogue d'avenir franco-allemand 2012

### Mères et citoyennes actives ?

#### L'intégration des femmes dans la vie politique en France, en Allemagne et au Maroc

de Sophie Besancenot, Hana Faouzi et Eckehard Reußner

À première vue, nos trois pays, la France et l'Allemagne d'un côté et le Maroc de l'autre, ont intégré les femmes dans la vie politique de manière très variable. Globalement, on pourrait dire que les femmes françaises et allemandes sont mieux loties, car plus visibles dans la vie politique. Pour comparer la situation des trois pays, nous allons nous intéresser à la situation des femmes élues, en particulier dans les Assemblées. Selon l'Union interparlementaire internationale, l'Allemagne est classée à la 24<sup>e</sup> position pour le nombre de femmes élues dans les Assemblées, la France se situe à la 37<sup>e</sup> position et le Maroc à la 81<sup>e</sup> position<sup>1</sup>. En 1997, alors que quatre femmes accédaient au poste de secrétaires d'État au Maroc, la politologue marocaine Houria Alami-M'chichi écrivait encore à propos de son pays : « [...] Ce sont les hommes qui ont défini l'espace politique et tracé la ligne de partage pour la détermination du pouvoir en démocratie, cloîtrant les femmes au non-pouvoir, conformément à la répartition classique des rôles<sup>2</sup>. »

Mais ce constat n'est-il pas valable aussi pour la France et l'Allemagne ? Comment expliquer que dans une France qui consacre tant de deniers publics à la garde des enfants, les partis politiques préfèrent payer des amendes plutôt que de soutenir des candidatures féminines aux élections ? Certes, en Allemagne, la chancelière est une femme. Mais peut-on parler d'un modèle allemand, quand les députées allemandes doivent faire le choix de ne pas avoir d'enfant pour pouvoir s'investir dans leur carrière politique<sup>3</sup> ? En regardant de près l'intégration des femmes dans la vie politique des trois pays, on constate que des progrès considérables restent à faire pour que les femmes puissent représenter leur peuple sur un pied d'égalité avec les hommes. De forts

---

<sup>1</sup> Voir le classement mondial sur le site de l'Union interparlementaire : <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm> (dernière consultation : février 2013).

<sup>2</sup> H. Alami-M'chichi, citée par A. Chaouai, « La féminisation du politique », *Prologues*, n° 9, mai 1997, p. 8, p. 152.

<sup>3</sup> Le taux de natalité général allemand se situe à 1,4 contre 2,1 en France et 2,19 au Maroc. Plus intéressant encore, les députées allemandes ont en moyenne 1,2 enfant alors que la moyenne pour les hommes au *Bundestag* est de 1,6.

blocages culturels subsistent dans les trois pays et permettent d'expliquer pourquoi les avancées formelles ne se traduisent pas toujours en progrès réels.

## Marianne, le foyer et la politique

En 1791, Olympe de Gouges proclama la Déclaration universelle des droits de la femme et de la citoyenne. L'article X déclare que « [...] la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune ». Pourtant, la Révolution n'accorda pas aux femmes le statut de citoyennes et celles-ci n'obtinrent le droit de vote qu'en 1944. La France a pour symbole une femme, Marianne, dont le buste trône dans toutes les mairies. Pourtant, le portrait du président qui siège dans ces mêmes mairies n'a jamais, depuis la fondation de la République française, pris les traits d'une femme. En 2007, pour la première fois, le Parti socialiste (PS) français a désigné une femme pour être candidate au poste de la magistrature suprême. Mais sans succès : la France semble vouée à être gouvernée par un homme. Quel sens tirer de ces contradictions ?

En France, des progrès notables ont été accomplis en matière de droits des femmes, et particulièrement en faveur de la participation politique des femmes. Le modèle français est souvent mis en avant par les Allemands : le taux d'emploi féminin est très élevé (plus de 80 %)⁴. Cela peut s'expliquer en partie par l'existence d'un système public de crèches et d'écoles maternelles et par l'incitation financière que constituent les allocations familiales. Dans la sphère politique, les femmes ont un rôle important. Il faut noter par exemple que le gouvernement actuel est intégralement paritaire. Plusieurs lois (et notamment la loi sur la parité de juin 2000) ont permis aux femmes de conquérir des postes autrefois quasi inaccessibles. Le pourcentage de femmes à l'Assemblée nationale est passé de 18,7 % en 2007 à 26,9 % en 2012 – rappelons qu'en 1945, elles ne représentaient que 5,6 % de l'hémicycle⁵.

Cependant, lorsqu'on la compare à d'autres pays, la France reste très moyennement classée (37<sup>e</sup> rang, juste derrière l'Afghanistan). Les lois sur la parité semblent surtout avoir réussi à mettre au jour la difficulté de changer une culture politique conservatrice. Au niveau local, si les femmes sont nombreuses comme conseillères régionales, très peu accèdent aux postes de président de région. De même, actuellement, seuls 13,6 % des maires sont des femmes⁶.

---

⁴ D. Méda, « Comment augmenter les taux d'emploi féminins ? », *Connaissance de l'Emploi* (Centre d'études de l'emploi), n° 27, mars 2006, p. 1.

⁵ « 155 femmes à l'Assemblée, un nombre record », *Le Monde*, 18 juin 2012, [http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/06/18/155-femmes-a-l-assemblee-un-nombre-record\\_1720214\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/06/18/155-femmes-a-l-assemblee-un-nombre-record_1720214_823448.html) (dernière consultation : janvier 2013).

⁶ Observatoire des inégalités, *La Représentation des femmes dans les instances politiques nationales*, 2012, [http://www.inegalites.fr/spip.php?article59&cid\\_mot=92](http://www.inegalites.fr/spip.php?article59&cid_mot=92) (dernière consultation : janvier 2013).

Ces lois ont eu pour effet, plus que l'instauration d'une parité de fait, d'augmenter considérablement le nombre de candidates aux élections législatives. Alors que les petits partis politiques, tels que le Parti communiste (PC) mais aussi le Front national (FN), ont majoritairement respecté la parité, les grands partis préfèrent payer des retenues sur leur dotation. L'UMP aurait payé une amende de 20 millions d'euros pour la dernière législature et le PS de 2,5 millions d'euros pour les élections de 2012. En fait, explique la politologue Mariette Sineau, les partis font le pari de faire gagner plus de candidats en exposant moins de femmes à l'échec, de façon à disposer d'un budget plus important pour pouvoir s'acquitter des amendes<sup>7</sup>. Entre 2007 et 2012, la parité a légèrement reculé ; environ 40 % des candidats aux élections législatives sont des femmes<sup>8</sup>. Ce médiocre résultat démontre une certaine stagnation des progrès rendus possibles par la loi sur la parité.

Malgré le relatif progrès sur le plan des candidatures aux élections, les postes représentatifs continuent à être réservés en grande partie aux hommes. La candidature de la première femme à la présidence de la République française en 2007 a été une occasion inédite de faire un état des lieux de l'opinion publique française sur l'égalité homme-femme. Ségolène Royal avait un parcours très classique : énarque, adepte de l'« ordre juste », elle n'avait pas un profil de féministe révolutionnaire. Très populaire dans les sondages, elle a pourtant fait l'objet d'un acharnement des médias, similaire à celui que le Premier ministre Édith Cresson avait subi. Beaucoup ont critiqué Ségolène Royal pour son manque de connaissance des domaines dits « masculins », comme l'économie ou la défense. Réelle incompétence ou signe d'une domination patriarcale ?

De plus, dans une France dont le taux de natalité est pourtant élevé (cf. note 3), la maternité dans les hautes fonctions demeure un tabou. Peu de données statistiques existent sur les députées, dont on ne sait pas si elles ont moins d'enfants que les femmes qui travaillent dans d'autres secteurs. Mais l'exemple des femmes ministres permet d'avoir un aperçu de la manière dont les femmes politiques concilient vie publique et vie privée. Ségolène Royal et Rachida Dati ont été enceintes pendant leur mandat ministériel. Actuellement, plusieurs ministres (issues des Verts ou du PS) sont mères. Si les Allemands sont impressionnés par le rapide retour au travail de ces mères, les médias français ne sont pas aussi encourageants. Systématiquement, la question de la conciliation entre famille et travail est posée par la presse, alors qu'elle ne l'est pas pour les ministres pères de jeunes enfants. Enfin, même s'il existe une politique familiale volontariste en France, les femmes assument encore souvent

---

<sup>7</sup> M. Sineau, « La parité législative en France, 2002-2007 : les stratégies partisanes de contournement de la loi », *Swiss Political Science Review*, vol. 14, n° 4, 2008.

<sup>8</sup> Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, *40,0 % de femmes candidates aux élections législatives : un recul de la parité !*, 2012, <http://www.observatoire-parite.gouv.fr/parite-politique/actualites/article/40-0-de-femmes-candidates-aux> (dernière consultation : janvier 2013).

la plus grande part des tâches ménagères. La participation des femmes à la vie politique reste en partie limitée par cette inégalité.

## De « Kinder, Küche, Kirche » à aujourd'hui : progrès et stagnation en Allemagne

En Allemagne, où le poste le plus important du gouvernement est occupé par une femme, la chancelière Angela Merkel, beaucoup semble déjà acquis pour la promotion de la femme. Néanmoins, la situation doit être nuancée, avec certains progrès indéniables mais aussi une réelle stagnation.

Les progrès sont notamment visibles au sein des parlements : la proportion des femmes dans le Parlement fédéral (*Bundestag*) s'est accrue de manière continue entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990. Depuis, elle stagne un peu au-dessus des 30 %<sup>9</sup>. La situation dans les 16 parlements régionaux (*Landtag*) est plus ou moins similaire. La proportion des femmes est plus basse (25 %) au niveau communal, où la plupart des mandataires exercent leurs fonctions à titre bénévole<sup>10</sup>.

Cependant, et malgré la présence d'A. Merkel, l'exécutif allemand reste très masculin : 5 des 15 des ministres du cabinet Merkel sont des femmes, mais les postes clés (Finances, Économie, Affaires étrangères, Intérieur, Défense) sont tenus par des hommes. La femme la plus puissante après A. Merkel est la ministre du Travail et des Affaires sociales, Ursula von der Leyen, susceptible d'hériter du poste de chancelier. Au niveau des 16 régions (*Länder*), on trouve quatre ministres-présidents féminins. Pour l'exécutif également, c'est le niveau communal qui présente les plus mauvais chiffres : en 2008, les maires des grandes villes allemandes étaient à 18 % féminins, tandis que seules 4 % des petites villes (entre 5 000 et 20 000 habitants) étaient administrées par une femme.<sup>11</sup>

La proportion très basse des femmes dans la politique communale peut être interprétée comme un indicateur du handicap féminin structurel résultant de la double charge vie de travail/vie familiale, voire de la « triple charge » quand il s'agit de politique à titre bénévole. Un regard sur les statistiques familiales des députés aux Bundestag confirme que l'engagement politique des femmes est

---

<sup>9</sup> Deutscher Bundestag, *Frauen und Männer*, 2011, [http://www.bundestag.de/bundestag/abgeordnete17/mdb\\_zahlen/frauen\\_maenner.html](http://www.bundestag.de/bundestag/abgeordnete17/mdb_zahlen/frauen_maenner.html) (dernière consultation : janvier 2013).

<sup>10</sup> Fernuniversität in Hagen, *Kommunen und Stadträte: Je wichtiger die Positionen, desto weniger Frauen*, 2009, <http://www.fernuni-hagen.de/universitaet/aktuelles/2009/01/28-am-gender.shtml> (dernière consultation : janvier 2013).

<sup>11</sup> K. Witte, S. Articus et G. Landsberg, *Beruf Bürgermeister/in*, Bertelsmann Stiftung, Deutscher Städtetag, Deutscher Städte- u. Gemeindebund, 2008, p. 20, [http://mifkjf.rlp.de/fileadmin/mehr-frauen-in-die-politik/dokumente/Beruf\\_BuergermeisterIn.pdf](http://mifkjf.rlp.de/fileadmin/mehr-frauen-in-die-politik/dokumente/Beruf_BuergermeisterIn.pdf), (dernière consultation : janvier 2013).

plus souvent victime de la double charge (mandat et famille) que celui des hommes. Les députées ont nettement moins d'enfants que leurs collègues masculins<sup>12</sup>. Un chiffre est particulièrement frappant : au Parlement de la République fédérale, très peu de femmes ont plus de deux enfants – la ministre U. von der Leyen avec ses 7 enfants confirme son statut d'exception –, tandis qu'un nombre non négligeable de députés masculins ont trois enfants ou plus. Malgré tout, le débat politique allemand, en matière de politique de la femme et familiale, s'est largement modernisé dans la dernière décennie. La mise en place de quotas au sein de plusieurs partis politiques (notamment dans les partis de gauche) a aidé à renforcer une tendance générale au sein de la société allemande à aller vers une plus grande égalité des sexes.

Sur le plan politico-culturel, des femmes occupant des positions importantes au sein du parti conservateur de l'Union chrétienne-démocrate (CDU – telles que A. Merkel et U. von der Leyen) ont transgressé le credo allemand traditionnel des « trois K » (Kind, Küche, Kirche – enfant, cuisine, église), d'ailleurs surtout porté par leur propre parti. Les réformes actuelles, comme le renforcement massif des structures d'accueil (création de places de crèche) qui sera complété à partir de 2013 par un droit des parents à obtenir une place pour leurs enfants, laissent espérer que le retard par rapport à des pays comme la France ou la Suède sera comblé. Elles témoignent d'un changement en profondeur de la CDU et de la société allemande.

Mais des résistances subsistent malgré ces progrès. Afin de donner des gages au courant conservateur de la CDU (et notamment l'Union chrétienne-sociale [CSU], son parti frère en Bavière, région rurale et catholique), le gouvernement fédéral a introduit une allocation familiale supplémentaire pour tous ceux qui gardent leur enfant à la maison (allocation surnommée *Herdprämie*, « prime au fourneau », parce qu'elle constituerait une incitation financière pour que les femmes ne reprennent pas le travail). Dans le même temps, la création de places de crèche risque de prendre du retard dans tout le pays. De plus, des résistances profondément ancrées dans la « culture politique » allemande sont difficiles à lever. Pourquoi, une fois élue, une députée a-t-elle plus de difficultés que son homologue masculin à franchir le seuil suivant pour devenir membre de l'exécutif (local, régional ou fédéral) ? Le fait qu'il y ait une proportion plus faible de femmes aux différents niveaux de gouvernement ne sera pas aboli simplement par des mesures politiques, mais avant tout par un changement culturel dans toutes les sphères de la société.

---

<sup>12</sup> Voir note 3.

## Le Maroc : accélération et blocages

Le Maroc, qui a entamé sa transition démographique dans les années 1980, a une forte proportion de jeunes femmes dans sa population. La présence des femmes dans l'espace public du pays a cessé, depuis longtemps, d'être marginale. Grâce à un mouvement de femmes très actives, elles ont désormais accès au travail salarié, à l'enseignement, et sont des actrices majeures du secteur associatif. En 1963, la femme marocaine obtenait le droit de voter et de poser sa candidature pour les élections libres sur un pied d'égalité avec l'homme marocain. Cependant, ces droits n'ont pas été concrétisés jusqu'en 2003, lorsque la première femme a été élue dans l'une des chambres du Parlement. L'intégration des femmes dans la sphère politique a été remarquable dans la décennie 1990, avec la nomination de femmes à des postes de secrétaire d'État et de ministre.

En 2002, le Maroc a connu des évolutions à la suite du plaidoyer mené par des mouvements féministes, entre autres le Mouvement pour le tiers, en adoptant un quota de 30 sièges pour les femmes au sein du Parlement. En 2009, pour les élections communales, le gouvernement a adopté sur une proposition du roi les listes dites supplémentaires, permettant d'atteindre un taux de représentativité locale de femmes conseillères communales qui dépasse les 12 %<sup>13</sup>.

Cependant, malgré l'évolution qu'a connue le Maroc en matière d'égalité homme-femme ainsi que l'existence de textes de loi reconnaissant à la femme des droits politiques, les chiffres montrent une faible présence, voire une quasi-absence des femmes sur la scène politique. On peut observer un recul de leur représentativité dans les lieux de prise de décisions. Un seul ministre du gouvernement est une femme et elles ne sont que 15 % de femmes à avoir été élues aux dernières élections législatives de novembre 2011 (contre 10,8 % dans la chambre précédente)<sup>14</sup>.

Cette situation s'explique par des facteurs économiques, culturels et sociaux, notamment par les valeurs patriarcales et les schémas culturels enracinés dans la société. En cause également l'inégal accès aux ressources entre les deux sexes ainsi que l'ostracisme exercé au sein des partis politiques à l'égard des femmes militantes, ce qui empêche ces dernières de concilier espace privé (foyer, enfants) et espace public (militantisme, travail).

Faute de garderies pour enfants, les femmes se trouvent ainsi obligées d'abandonner leurs activités, notamment au sein des partis politiques, où elles sont censées participer à des activités ou à des réunions qui se terminent tard.

---

<sup>13</sup> TV5 Monde, *Maroc – L'avancée des droits des femmes*, 2009, <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/Les-dossiers-de-la-redaction/mohammed-6/p-3878-Maroc-L-avancee-des-droits-des-femmes.htm> (dernière consultation : janvier 2013).

<sup>14</sup> Terrafemina, *Élections au Maroc : « 15 % de femmes, ce n'est pas la parité »*, 2011, <http://www.terrafemina.com/societe/international/articles/9011-elections-au-maroc--l-15-de-femmes-ce-nest-pas-la-parite-r.html> (dernière consultation : janvier 2013).



Dans la plupart des cas, ne bénéficiant pas de l'aide du conjoint, la mère de famille doit renoncer à assister à ces rencontres pour pouvoir assurer la garde des enfants. C'est une des raisons à la domination du sexe masculin dans les partis politiques, et donc au Parlement et au sein du gouvernement.

À ce stade de l'évolution des rapports de genres au Maroc, la conciliation entre exercice de la profession et responsabilité familiale demeure un problème majeur qui freine l'accès des femmes au champ politique et empêche leur investissement dans la sphère publique. Une telle situation est due principalement à la répartition des rôles organisée par la société, qui a un impact négatif sur les femmes, notamment celles travaillant ou souhaitant travailler dans l'espace politique. Ce constat rend nécessaire une intervention de sensibilisation à grande échelle, afin d'expliquer au public les avantages que la société peut tirer de la participation politique des femmes. Il faudrait également renforcer leur formation et leurs capacités de *leadership* avant même une entrée en politique, pour accroître leur confiance en elles-mêmes mais aussi pour les aider à connaître les règles et les lois régissant le fonctionnement du monde politique.

## Une évolution de mentalités s'impose

Dans les trois pays, des blocages culturels importants subsistent et les lois peinent à faire progresser la situation des femmes. Si les femmes françaises concilient relativement bien vie privée et vie professionnelle, il semble que cela ne suffise pas à garantir leur plein accès au monde politique. La politique n'est pas vue comme un métier comme les autres : c'est un métier de « notable » et l'inégale répartition des tâches ménagères joue en leur défaveur. En Allemagne, l'accès aux fonctions politiques est plus large, mais il n'est pas égal pour tous les types de postes et implique des compromis personnels coûteux pour les femmes. La « culture politique » semble peu propice à leur réussite en politique. Enfin, au Maroc, les avancées considérables dans les textes ne permettent pas encore de conclure à un net progrès : la société et ses traditions n'offrent pas suffisamment aux femmes la possibilité de s'épanouir dans la vie professionnelle et souvent, elles sont seules responsables de l'éducation des enfants, ce qui est un frein réel à leur intégration dans le monde politique. Les mœurs jouent un rôle décisif dans ce processus. La situation des femmes ne pourra s'améliorer que grâce à une évolution de la société et des mentalités, évolution qui est souvent lente – comme en témoigne l'accès historiquement laborieux au droit de vote par exemple. Pour changer les esprits, la politique doit agir en tant que moteur : la nomination de femmes à des postes importants pourra servir d'exemple à la société et sera cruciale afin de normaliser l'égalité au niveau politique. Le milieu politique doit être précurseur et ouvrir la voie à une évolution dans tous les domaines et notamment dans le monde économique notamment. Quelques exemples de „précurseurs“ ne suffiront pas.



Robert Bosch **Stiftung**

Il ne faudrait pas perdre de vue les freins concrets à l'intégration des femmes, en particulier la prise en charge des enfants pour laquelle davantage d'efforts sont nécessaires pour permettre une réelle parité. Mais rappelons que dans les trois pays, en l'espace d'une ou deux générations, les femmes ont connu une évolution considérable de leur situation : si rien n'est jamais acquis, la rapidité de ces progrès nous incite à rester optimiste.

*Sophie Besancenot est doctorante à l'Institut Universitaire Européen de Florence. Hana Faouzi est conseillère sociale et étudiante à l'Institut National de l'Action Sociale à Tanger. Eckehard Reußner est chef du bureau au Parlement européen. Le texte n'engage que ses auteurs. Il a été rédigé dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir franco-allemand », organisé par le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) de l'Institut français des relations internationales (Ifri), la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP) et la Fondation Robert Bosch.*